

Mainlevée a mariage

Par Corally, le 17/11/2024 à 08:53

Bonjour j'ai eu la mainlevée d'opposition a mariage depuis le 28 octobre 2024

J'ai déposé un dossier a la mairie pour me marier on m'a dit faut attendre pourvoir si la procureure ne fait pas appel. s'il vous plaît combien de temps je dois attendre après la mainlevée ? Bien a vous cordialement

Par Marck.ESP, le 17/11/2024 à 11:04

Bonjour et bienvenue

Selon ces articles du CC, délai de 10 jours.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039367094

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006422405